

CALENDRIER et PROCÉDURE de CANDIDATURE CÉSURE 2026

- Pour un départ en césure au titre du 1^{er} semestre 2026-2027 ou pour l'année universitaire entière 2025-2026

Première campagne : Période de candidature du **6 avril au 5 juin 2026**

MODALITES	DATES
Dépôt et vérification des dossiers de candidature à la DOIP	Du 6 avril au 5 juin (clôture 12h)
Réunion de la Commission « Césure » pour étude des demandes et avis	9 juin
Notification de la décision du président de l'université prise sur avis de la commission d'évaluation des dossiers de candidatures.	11 juin
Date butoir de réception des demandes de recours par les étudiants dont le projet de départ en césure a été refusé. A adresser par écrit à l'attention du président de l'université via l'adresse cesure@univ-orleans.fr	26 juin au plus tard
Réunion de la commission chargée d'examiner les recours	29 juin
Notification des résultats de l'examen des recours à l'étudiant et à sa composante de rattachement.	2 juillet

Deuxième campagne : Période de candidature du **6 Juin au 15 juillet 2026**

MODALITES	DATES
Dépôt et vérification des dossiers de candidature à la DOIP	Du 6 juin au 15 juillet (clôture 12h)
Réunion de la Commission « Césure » pour étude des demandes et avis	20 juillet
Notification de la décision du président de l'université prise sur avis de la commission d'évaluation des dossiers de candidatures. <i>*Une décision d'acceptation ne pourra être prise et notifiée pour les élèves en classe de terminale, qu'à la condition préalable de l'obtention du baccalauréat.</i>	22 juillet
Date butoir de réception des demandes de recours par les étudiants dont le projet de départ en césure a été refusé. A adresser par écrit à l'attention du président de l'université via l'adresse cesure@univ-orleans.fr	24 août au plus tard
Réunion de la commission chargée d'instruire les recours	27 août
Notification des résultats de l'examen des recours à l'étudiant et à sa composante de rattachement.	30 août

Important

Une commission césure exceptionnelle pourra être mise en place durant la première quinzaine du mois de Septembre, pour les élèves et étudiants qui n'auraient pas pu candidater lors de la seconde campagne pour cause d'éléments manquants au bon traitement de la candidature, à savoir uniquement :

- Baccalauréat non encore obtenu au moment de la seconde campagne de candidature (rattrapage)
- Attente d'acceptation dans une formation de l'université d'Orléans (listes complémentaires)

Pour être examinés, les dossiers devront être parvenus à la DOIP via l'adresse cesure@univ-orleans.fr au plus tard le 31 Août 2026.

- Pour un départ en césure au titre du 2^{ème} semestre 2026-2027 ou pour l'année civile 2027 (2^{ème} semestre 2026-2027 et premier semestre 2027-2028)

Période de candidature du **1er septembre au 20 novembre 2026**

MODALITES	DATES
Dépôt et vérification des dossiers de candidature à la DOIP	Du 1er septembre au 20 novembre (clôture 12h)
Réunion de la Commission « Césure » pour étude des demandes et avis	23 novembre
Notification de la décision du président de l'université prise sur avis de la commission d'évaluation des dossiers de candidatures.	26 novembre
Date butoir de réception des demandes de recours par les étudiants dont le projet de départ en césure a été refusé. A adresser par écrit à l'attention du président de l'université via l'adresse cesure@univ-orleans.fr	11 décembre
Réunion de la commission chargée d'examiner les recours	15 décembre
Notification des résultats de l'examen des recours à l'étudiant et à sa composante de rattachement.	18 décembre